

Atelier thématique 3
Espace rural, agriculture, forêt, environnement, énergie,
changement climatique, eau, déchets

Animateur : Charlotte OLIVIER et Guillaume FROUX

Rapporteur : Jean Paul BONTEMPS

I) Préserver l'agriculture sur le territoire du Chalonnais

- Aménagement du territoire et préservation des terres agricoles : élaboration de document d'urbanisme, prise en compte de l'activité agricole dans la planification territoriale. Nécessité de prévoir des compensations aux contraintes d'utilisation des sols ; question de la durabilité des aides.
- Economie : promotion des circuits courts, diversification
- Environnement : encourager les pratiques respectueuses de l'environnement, développer la production d'énergie par les exploitations agricoles (méthanisation). Cependant, les exploitations ont-elles les moyens de supporter de lourds investissements dans ce domaine ?
- Améliorer la formation/sensibilisation des agriculteurs
- Réduire les contraintes liées au métier par le parrainage et l'accompagnement
- Problématique du foncier : travail en lien avec la SAFER

II) Développer la complémentarité entre l'espace rural et l'agglomération

- Renforcement des pôles secondaires : services, équipements
- Mise en œuvre d'une politique de développement des transports adaptée (transport à la demande, covoiturage...)

III) Assurer la transition énergétique

- Valorisation économique et énergétique des forêts et des haies
- Indépendance des territoires : production d'énergie (éoliennes et mix énergétique)

IV) Préserver la ressource en eau

- Améliorer la qualité de l'eau, préserver les cours d'eau et les milieux aquatiques
- Encourager les réflexions avec les différents acteurs du domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant (contrats de rivière) afin de rétablir notamment des continuités piscicoles.

V) Préserver les milieux naturels

- Restauration des réservoirs et des corridors écologiques. Définition de trames vertes et bleues à préserver, nécessité de définir des objectifs et des moyens
- Gestion du risque d'inondation : principe de solidarité et de protection des populations

VI) Soutenir une politique de réduction des déchets

- Réduction et valorisation des déchets
- Encourager la production énergétique à partir de ce capital déchet

